



HAL
open science

La France des marges : points de vues et perspectives à partir de l'outre-mer

Anthony Goreau-Ponceaud, Bernard Calas

► **To cite this version:**

Anthony Goreau-Ponceaud, Bernard Calas. La France des marges : points de vues et perspectives à partir de l'outre-mer. Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux, 2017, Coexistence des mondes ruraux et des agricultures, 273, 10.4000/com.7765 . halshs-01809536

HAL Id: halshs-01809536

<https://shs.hal.science/halshs-01809536>

Submitted on 16 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

273 | Janvier-Juin

Coexistence des mondes ruraux et des agricultures

« La France des marges : points de vues et perspectives à partir de l'outre-mer »

Anthony Goreau-Ponceaud et Bernard Calas



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/com/7765>

DOI : ERREUR PDO dans /localdata/www-bin/Core/Core/Db/Db.class.php L.34 : SQLSTATE[HY000] [2006] MySQL server has gone away

ISSN : 1961-8603

Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2016

Pagination : 251-266

ISBN : 979-10-300-0065-8

ISSN : 0373-5834

Référence électronique

Anthony Goreau-Ponceaud et Bernard Calas, « « La France des marges : points de vues et perspectives à partir de l'outre-mer » », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 273 | Janvier-Juin, mis en ligne le 01 janvier 2019, consulté le 07 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/com/7765> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/com.7765>

ATLAS DE COM

« La France des marges : points de vues et perspectives à partir de l'outre-mer »

Anthony Goreau-Ponceaud¹ et Bernard Calas²

Spontanément la nouvelle équipe de rédaction des *COM* s'est sentie interpellée par la question de géographie proposée aux concours de recrutement de l'Éducation nationale de 2016-2017. Cette courte réflexion n'a évidemment pas la prétention de donner un panorama général des marges ni de la marginalité. Elle cherche seulement à esquisser une réflexion sur la question de savoir en quoi cette question de « la France des marges » intéresse les *COM* ? La réponse passe par une observation des espaces ultra-marins français, incontournables objets géographiques des contributeurs de la revue, ce depuis sa fondation. Un autre élément de réponse est que les marges et les processus de marginalisation sont depuis longtemps labourés par les spécialistes des pays du Sud³ et, que de ce point de vue situé et à partir de leurs pratiques de terrain, ceux-ci peuvent nourrir le débat français. À rebours, en quoi l'Outre-Mer, éponyme de ces Cahiers, peut-il contribuer à alimenter une réflexion sur la France des marges ? La réponse tient au fait qu'une réflexion sur les outre-mer⁴ français au prisme des marges permet d'abord de proposer

1. Maître de conférences, Université de Bordeaux ; « Les Afriques dans le monde », UMR 5115 CNRS/Sciences Po Bordeaux ; mél : anthonygoreau@yahoo.fr

2. Professeur des Universités, Université Bordeaux Montaigne ; « Les Afriques dans le monde », UMR 5115 CNRS/Sciences Po Bordeaux ; mél : Bernard.Calas@u-bordeaux-montaigne.fr

3. Qu'il s'agisse des travaux d'Armelle Choplin, Philippe Gervais-Lambony, Myriam Houssay-Holzschuch, Chloé Buire, Christine Chivallon, Alain Musset, Jean-Louis Chaléard ou encore Marie Redon pour n'en citer que quelques-uns.

4. La dénomination « outre-mer » sert à la désignation de territoires ayant pour point commun le rattachement à une métropole, la France hexagonale. Officiellement pluralisée depuis l'année des « outre-mer » en 2011, cette dénomination engage à prendre en compte à la fois la distance géographique de ces territoires vis-à-vis de l'Hexagone – construisant de fait une géographie ethnocentrée – et leur hétérogénéité sociale, culturelle, linguistique, politique et statutaire. Rappelons que les territoires qui constituent aujourd'hui l'outre-mer sont le produit d'une histoire coloniale longue et complexe : ils ont d'abord été colonies ou protectorats, placés sous domination française entre le XVII^e et le XIX^e siècle. C'est après la

aux étudiants des pistes mobilisables sur la notion de marges et des exemples concrets dépassant le strict cadre de la métropole. Enfin elle offre la possibilité aux membres de la rédaction de présenter un texte qui, en creux, esquisse l'orientation épistémique et intellectuelle de la revue.

Avant tout, rappelons qu'une marge n'a pas d'existence propre ; elle ne peut exister indépendamment d'un espace principal. Elle n'existe que par rapport à, voire en lien avec, un objet géographique principal, souvent qualifié de central, mais elle ne constitue pas non plus l'index d'une centralité. Comme le soulignent Prost (2004) et De Ruffray (2000), un espace marginal est situé loin du centre, pas seulement en termes de distance physique mais aussi de distance sociale voire psychologique. Cependant, un espace de marges et en marges possède à la fois des propriétés du centre (capacité d'organisation, d'innovation) et de la périphérie (degré de dépendance). De cette manière, la marge peut aussi faire figure d'espace de liberté, interstice d'où émergent de nouvelles formes sociales et spatiales, exprimant ainsi une dynamique dans laquelle le temps, les temporalités, les rythmes, permettent de prendre en considération la densité des évolutions (de la dépendance à la reconquête, de la dévitalisation à l'innovation, de l'illégitimité à la légitimité, de l'illégalité à la légalité, de l'oubli à la convoitise...). La marge exprime ainsi l'idée de transition, de rupture, d'écart, et la marginalité doit être explicitée, sous une double face, celle du signifiant spatial et du signifié culturel, car elle pousse en effet à clarifier ce qu'est la norme territoriale (et sociale), sa valeur et sa signification. En d'autres termes, comme le précise Bailly, toute analyse de la marginalité ne peut être que celle « des dimensions sociales projetées dans des espaces concrets » (1983 : 74-75). Il s'agit donc d'associer dimensions spatiales et sociales pour comprendre la production de marges et analyser des rapports sociaux de domination et leur ampleur en termes d'intensité. Ces rapports sociaux de domination sont pensés comme des rapports inégalitaires – asymétriques – sur une base économique, sociale voire raciale qui fondent

Seconde Guerre mondiale que le statut de colonies d'un certain nombre de possessions a été remis en cause : en 1946, la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion deviennent des départements d'outre-mer ; la même année, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, les archipels des Comores et de Saint-Pierre et Miquelon acquièrent le statut de territoires d'outre-mer, comme les Terres australes et antarctiques en 1955 et Wallis et Futuna en 1961 – la notion de « territoire d'outre-mer » a d'ailleurs considérablement évolué dans le temps et recouvre aujourd'hui une très grande multiplicité de situations. Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, il existe ainsi quatre types de statuts pour les outre-mer : les départements et régions d'outre-mer (DROM) régis par l'article 73 (Guadeloupe, Martinique, Guyane, la Réunion et Mayotte), les collectivités et pays d'outre-mer (COM ou POM) régis par l'article 74 (Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna), la Nouvelle-Calédonie régie par les articles 76 et 77 et les Terres australes et antarctiques française (TAAF) et Clipperton, terres non habitées relevant de la loi du 6 août 1955. Cette diversité de statuts produit des effets concrets différents en matière notamment d'application des textes législatifs et réglementaires (par exemple, les politiques sociales, foncières et d'immigration), d'organisation administrative, d'autonomie politique et de définition et délimitation des contours de la citoyenneté.

des groupes sociaux antagonistes dans lesquels l'espace peut-être soit un instrument de pouvoir et de reproduction du pouvoir des dominants, soit un support de solidarité de classe et de résistance, voire d'émancipation.

C'est cette interdépendance entre centres et marges⁵ qui, au-delà de leurs caractéristiques propres et de leur genèse, fait le cœur de la question. L'intérêt des outre-mer et des COM est évidemment d'offrir des éléments de réflexion et ainsi de défricher la question du lien stato-national voire territorial, de cette relation entre la métropole et les dépendances au sein de l'espace national. Cette dépendance peut se muer en interrogation, à l'instar de celle formulée par Laurent Carroué et Marie-Christine Doceul sur le site *Géococonfluences*⁶ : « l'outre-mer constitue-t-il des ultra-marges ? ». Il est vrai que cinq des neuf régions ultrapériphériques ou RUP⁷ sont rattachées à l'État français en tant que régions et départements d'outre-mer (DROM) : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte. Ce statut d'ultra-périphéricité⁸ renvoie à des handicaps structurels mais ouvre aussi à des questions fécondes pour les COM : que se passe-t-il sur les bords des systèmes territoriaux ? En marge quelque chose d'inconnu, de différent et de neuf ne peut-il survenir ? En d'autres termes la marge est-elle une centralité virtuelle ? Partant du postulat qu'identifier la marge

5. Ici référence est faite à un vieux couple des géographes, celui de centre et périphérie qui permet une réflexion sur l'interaction entre les lieux du monde. C'est d'ailleurs souvent au niveau mondial que le couple centre-périphérie fait fortune car il permet de proposer un modèle explicatif de la différenciation, faisant ainsi écho à la théorie de la dépendance et à son appréhension du monde. Nous pouvons mentionner ici la typologie identifiée par Alain Reynaud (1981) qui distingue trois types de périphéries : dominée, délaissée et intégrée. Chez les historiens ce couple a également été très largement utilisé, en particulier chez Fernand Braudel (1988) et Immanuel Wallerstein (1995). Pour ces deux historiens, l'économie-monde capitaliste a un centre à l'intérieur duquel se retrouve un modèle d'organisation sociale original et des périphéries, un ensemble de régions dont les organisations sociales diffèrent du centre, mais qui se trouvent dominées (militairement, économiquement, juridiquement ou politiquement) par ce dernier. Pour les deux auteurs, l'étude de la périphérie devient aussi importante que celle du centre et le rapport centre-périphérie est dynamique.

6. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/programmes/concours/la-france-des-marges-quelques-grands-axes-thematiques>

7. L'article 299-2 du Traité d'Amsterdam, entré en vigueur en mai 1999, a établi le fondement juridique du statut de régions ultrapériphériques, au nombre de neuf, de l'Europe (RUP). Ce texte définit un ensemble de contraintes ou handicaps partagés par ces régions qui peuvent se résumer à leur insularité, leur éloignement, leur petite taille, des reliefs et climats difficiles, à l'étroitesse de leur marché intérieur et une dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de produits. Depuis 1999, en lien avec la reconnaissance de la spécificité de ces territoires, l'Union européenne leur accorde un ensemble de mesures d'adaptation (aides financières en particulier) et d'exonérations fiscales visant à soutenir leur développement. Néanmoins, depuis 2008, comme le montre Franck Temporal (2015), la stratégie européenne à l'égard des RUP a évolué visant à mieux exploiter les possibilités de croissance économique dans ces territoires (cette fameuse virtualité actualisable).

8. Selon François Tagliani, « l'ultrapériphéricité serait donc une périphéricité aggravée par l'insularité [...]. Cette association entre insularité et périphéricité renforce le discours déterministe quant aux effets de l'insularité supposée sur le développement » (2007). Il est vrai que dans les nombreuses publications de la Commission de l'Union européenne, on peut constater qu'il y a systématiquement une association entre l'éloignement géographique, l'isolement supposé et la domination politique et économique des centres sur les périphéries.

est un acte malcommode, au cours des lignes qui suivent, nous voulons proposer au lecteur une expérience : sortir progressivement de l'acception de la marge en tant que métaphore spatiale pour en faire un concept dont la force proviendrait de l'identification d'un ensemble de virtualités qui ne se rempliront jamais. En cela l'outre-mer porte et produit ses virtualités. Celles-ci, qu'elles soient sociales ou spatiales, ne s'opposent pas au réel, mais représentent un champ des possibles validant le caractère extrêmement labile puisque relatif de la marge.

I - Être placé aux bords et en bout du monde

En débutant cette approche par une première métaphore géométrique, la marge est située à la périphérie de la copie, en est séparée par une ligne et est plus petite. La marge borde donc un espace plus vaste et central. De fait, la distance entre la métropole et l'outre-mer, plus de 16 000 km avec les territoires du Pacifique, ainsi que le principe de continuité territoriale font de ceux-ci un bord, certes éloigné et discontinu du territoire national mais le bord de la construction nationale centrée sur la métropole. L'épaisseur de ce bord est lui-même fonction de la situation⁹. « Longtemps je disais que j'étais dans la marge, mais que la marge c'est ce qui permet aux pages de tenir ensemble » : ainsi s'exprimait J.-L. Godard aux Inrocks (5 mai 2004) traduisant l'idée que la marge n'est pas un territoire à part, mais en transition, fonctionnelle, temporelle et spatiale, qui participe au fonctionnement du système territorial, donc qui s'avère nécessaire. Les DROM et COM (collectivités d'outre-mer) sont bien des France du lointain, bords du monde perdus au milieu d'océans, parfois balayés par les vents constants des 40° rugissants de l'hémisphère austral. Ce sont encore des bouts du monde au sens de terminus des liaisons transocéaniques ou aériennes (36 heures pour atteindre Wallis et Futuna). Les Îles Loyauté, les Marquises sont des exemples de telles situations où le bateau et l'avion font demi-tour. En cela, il est vrai, elles ne diffèrent guère des îles du Ponant que par la distance et l'importance du décalage horaire qui les séparent de la métropole (encore que Molène à quelques encablures de Brest ne respecte pas l'alternance des heures d'été et d'hiver). Les îles éparses, Kerguelen, Crozet, Terre Adélie, Clipperton ne connaissent que de rares liaisons à vocation militaire ou scientifique. Saint Georges de l'Oyapock dans l'est de la Guyane, pour ne pas parler de Camopi, reste un cul-de-sac, loin

9. Dans le discours géographique, la situation définit une localisation relative dans l'espace. Pour un lieu donné, elle se décline relativement à celle d'autres lieux (semblables ou complémentaires) dont les propriétés physiques ou humaines sont de nature à influencer les caractéristiques de ce lieu. Par exemple si la position de Mayotte est totalement définie par ses coordonnées géographiques, sa situation résulte de l'ensemble des positions qu'elle occupe dans l'aire indianocéanique, par rapport aux Comores, etc.

des centres, métropolitains et régionaux, français comme brésiliens¹⁰. L'outre-mer est bien synonyme d'éloignement, parfois de bord ou de bout du monde.

C'est bien le concept de flux qui sous-tend celui de marges. Les trafics portuaires et aéroportuaires sont les jauges de cette extraversion (de cette dépendance vers l'extérieur). Le terme de marge renvoie avant tout à ce qui est loin, à la limite ou à la frontière ; ainsi qu'à ce qui est petit, de moindre taille. Pourtant, il ne s'agit pas de limiter la notion de marges à ces seules caractéristiques géométriques et à la distance kilométrique par rapport au centre de l'État. En effet, ces « confettis de l'Empire » (Guillebaud, 1976) peuvent également révéler et animer des questionnements et des débats passionnés autour de la souveraineté de l'État. On peut évidemment songer au sort de Tromelin¹¹, îlot de quelques kilomètres carrés (mais ayant une zone économique exclusive de plus de 280 000 km²) revendiqué depuis 1976 par le gouvernement mauricien. Pas moins de vingt années de négociations ont été nécessaires pour qu'un accord soit signé le 7 juin 2010, prévoyant une « cogestion » économique, scientifique et environnementale ; cet accord – à cause de débats politiques importants – est toujours en attente de ratification.

II - Du bord du monde à l'insularité : penser l'asymétrie

Possiblement lointaine voire frontalière, la marge ne se limite pas à cette caractéristique spatiale. Ainsi, contrairement aux apparences, les marges ne donnent pas sur du vide. Il existe toujours un ailleurs au-delà de la marge, soit en continuité relative, soit en discontinuité spatiale. Une marge n'est pas seulement une périphérie délaissée, un angle mort ou un isolat, mais elle constitue aussi un lieu animé par un génie propre, du reste souvent mal compris, mal vu ou méprisé par les centres. L'analyse géométrique débouche donc sur la notion structurante d'insularité. Insularité réelle dans la plupart des cas, *de facto* pour la Guyane¹² et Terre Adélie, toujours dues à la vigueur des

10. Notons cependant que l'ouverture retardée du pont entre les deux États (pourtant construit de 2009 à 2011) aura peut-être des effets transnationaux en termes d'échanges, mais risque de renforcer la marginalité de populations (les piroguiers en particulier) qui trouvent, grâce à la frontière, les moyens d'une économie locale de subsistance. Les enjeux internationaux peuvent ainsi renforcer la marginalisation. L'ouverture du pont est aussi tributaire des discussions bilatérales sur l'orpaillage illégal et la pêche clandestine (voir infra). Ici le pont permet de révéler la frontière.

11. Nous ne pouvons qu'encourager nos lecteurs à voir l'excellente exposition temporaire qui s'est tenue au Musée d'Aquitaine sur *Tromelin, l'île des esclaves oubliés* et qui va se prolonger au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne. Pour plus de renseignements sur le contenu de cette exposition : <http://www.musee-aquitaine-bordeaux.fr/fr/evnement/tromelin-lile-des-esclaves-oublies>

12. On se souviendra d'ailleurs que, interrogé lors de son déplacement à la Réunion en mars 2017 sur la situation qui paralyse la Guyane, le candidat d'alors du mouvement *En Marche!* pour la présidentielle avait qualifié cette région d'outre-mer comme une « île ».

discontinuités entre les territoires et la métropole, entre les territoires ultramarins eux-mêmes, et entre chacun d'eux et leur environnement mais associée à des porosités frontalières et des liens avec l'environnant, entre les DROM, une communauté de destin (la traite, l'exploitation coloniale, les collaborations internes) occultée malgré les différences entre les aires atlantique, caraïbe, indienne et pacifique. Une réalité archipélagique. Ajoutons que dans le cas des outre-mer, étudier la marge implique d'interroger sa « matrice éminemment coloniale » (Trépiéd, 2012 : 2). La marge n'est donc pas seulement spatiale, elle est aussi et surtout sociale. L'outre-mer est-il sociologiquement marginal par rapport au profil de la République ? Marginal : au sens statistique, au sens culturel, au sens moral et politique ?

D'abord cela signifie statistiquement extrême, exceptionnel, voire résiduel ou anormal. Certes, mais quel critère prendre ? Socialement, les taux¹³ de chômage (plus de 20 % avec un record à la Réunion de 29 %), de mortalité, de fécondité, la faiblesse des taux d'imposition et la faiblesse des taux d'activité – seuls trois Mahorais sur 10 ont un emploi¹⁴ – pointent du doigt l'exceptionnalité des DROM, exceptions qui, au regard des statistiques métropolitaines se lisent comme autant de handicaps justifiant prises en charge, transferts et dérogations légales multiples, caractéristiques des situations de dépendance et de marginalité sociales. Palliant la faiblesse relative des revenus, l'économie des ménages ultramarins repose en effet largement sur ces transferts avant et après redistribution monétaire et sur les transferts en nature des administrations publiques. Ce décalage à la moyenne métropolitaine se décline à l'échelle des DOM mais aussi à l'intérieur de chacun des DOM.

En outre, la fonction publique, parapublique territoriale, par le nombre de ses emplois contribue à l'encadrement administratif et étatique, assure la continuité territoriale et l'apparence d'équité territoriale entre la métropole et ses dépendances ultramarines mais aussi soutient l'économie des DROM, comme le secteur privé ne le fait pas¹⁵. Cependant, au regard des situations infrarégionales, ces statistiques comme les transferts qu'ils justifient à l'intérieur de la France, se lisent comme autant d'aménités attractives pour l'extérieur. Ainsi de Mayotte que la qualité, la densité et l'accessibilité des services publics français rendent très attractive aux Comoriens, évidemment

13. Les données statistiques concernant l'outre-mer sont très nombreuses mais éparpillées et difficiles d'accès ; elles sont issues d'enquêtes et de fichiers administratifs. Voir l'Observatoire de l'outre-mer, <http://observatoire-outre-mer.interieur.gouv.fr/>

14. Au 2^e trimestre 2016, Mayotte est devenu le département français avec le taux de chômage le plus élevé, selon les résultats de l'enquête Emploi Mayotte 2016, présentés par l'Insee. Selon cette enquête, seuls 36,7 % des Mahorais âgés de 15 à 64 ans ont un emploi.

15. La question de la croissance n'est pas celle du développement. Cette croissance économique peut être alimentée par des transferts sociaux mais l'enjeu pour les DOM est celui de la création de richesses, d'emplois et d'activités au niveau local.

beaucoup moins bien lotis en la matière¹⁶. Il faut dire que les deux départements français – La Réunion et Mayotte – voisinent avec deux États parmi les plus pauvres de la planète. Les Comores occupent le 159^e rang (0,503) du classement de l'indice de développement humain, derrière Madagascar qui se positionne à la 154^e place (0,510). À Madagascar, le ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté nationale s'établit à 78 %, contre 60 % aux Comores (données de la Banque mondiale, 2015). Au sein de leur environnement régional, Mayotte et La Réunion apparaissent donc comme des pôles dynamiques et attractifs. Les flux régionaux témoignent de ce rapport centre-périphérie suscitant parfois les moqueries insoutenables du centre¹⁷.

Néanmoins, dans la lutte pour devenir le hub portuaire et aérien régional, la concurrence est vive avec Maurice, un pays qui en dépit du déclin de certains secteurs (sucre, textile) a diversifié ses activités (tourisme, services financiers, TIC, externalisation des services) et figure parmi les économies les plus dynamiques d'Afrique subsaharienne. (Jauze, 2012).

Ce rapport asymétrique d'avec la métropole doit aussi se comprendre à l'aune de la démographie de l'outre-mer. Là encore, selon les résultats récents de l'enquête *Migrations, famille et vieillissement* (MFV), c'est d'une part l'idée d'une différence avec la métropole et d'autre part celle de l'extrême diversité du dynamisme démographique de ces départements et, partant, de leurs perspectives d'évolution qui domine. Les Antilles ont désormais un taux de fécondité relativement proche de celui de la métropole, le vieillissement de la population y est massif et accéléré (développant ainsi les contours d'un nouvel enjeu qui pèsera sur les dépenses de santé), ce qui les distingue du dynamisme démographique de la Guyane, de Mayotte et, dans une moindre mesure, de La Réunion¹⁸. Un contraste

16. Tandis que l'autonomie va sans cesse en progressant dans l'outre-mer français (Nouvelle-Calédonie, Polynésie), Mayotte prend le chemin inverse en confortant son ancrage. Pour François Taglioni, « la départementalisation de Mayotte constitue un vrai paradoxe de l'histoire des nations, qui tendent toutes *a minima* vers l'autonomie, et on peut s'interroger sur la durabilité de ce statut de département d'outre-mer au sein de la République française qui va à l'encontre de l'aspiration libertaire des élus martiniquais ou guyanais et plus généralement des autres outre-mer de par le monde qui, en dépit d'une décolonisation inachevée d'hier, inventent et proposent de nouveaux modes de gouvernance aujourd'hui » (2009).

17. On notera en effet l'impair du président Emmanuel Macron, lors de sa visite, le 1^{er} juin 2017, du Centre régional de surveillance et de sauvetage atlantique (Cross) d'Étel, dans le Morbihan, qui devant l'évocation des différents types d'embarcation prononça les mots suivants : « Ah non, c'est à Mayotte le *kwassa-kwassa* [...] Mais le *kwassa-kwassa* pêche peu, il amène du Comorien, c'est différent » (*Libération*, 4 juin 2017, http://www.liberation.fr/france/2017/06/04/macron-et-les-kwassa-kwassa-quand-le-vernis-craquelle_1574470). Le terme « *kwassa-kwassa* » dans l'archipel des Comores désigne les canots qui sont utilisés pour l'immigration clandestine vers Mayotte.

18. Il est cocasse de rappeler que s'agissant de la démographie des DOM, le Haut Comité consultatif de la population et de la famille (George, 1962) jugeant la démographie des Antilles « galopante » avait préconisé l'application d'une politique publique volontariste d'émigration (vers la Guyane ou les colonies africaines de l'époque ou, éventuellement, la métropole). Cette politique volontariste fut suivie moins d'une

qu'accentuent encore les effets des migrations, qu'elles soient internationales ou nationales (DOM/métropole). Les mobilités sont très prégnantes en Guyane et à Mayotte et recomposent la population : l'immigration¹⁹ forme respectivement 45 % et 36 % de leur population totale, et celle des étrangers (qu'ils aient immigré ou qu'ils soient nés dans le département) est de 40 % à Mayotte et 34,6 % en Guyane (contre moins de 5 % dans les autres DOM). En 2015, plus d'un adulte sur deux vivant à Mayotte n'y est pas né²⁰. De manière tout aussi significative, l'enquête MFV révèle par ailleurs que près des trois quarts (73,3 %) des personnes nées et vivant en Guyane en 2010 sont – à une ou deux générations d'écart – des descendants d'immigrants. Une réalité que confortent pleinement les données de l'état civil qui indiquent qu'en 2009, une naissance sur deux en Guyane était issue d'une mère de nationalité étrangère, contre 13 % en métropole. En d'autres termes, la Guyane (comme Mayotte) se singularise donc par une « immigration de peuplement », qu'ignorent aujourd'hui les autres DOM (mais qui a été leur lot par le passé). Ces deux départements sont aussi les plus concernés par l'immigration irrégulière. En cela les enjeux en matière de développement ne sont pas les mêmes et doivent nettement se focaliser sur la question de la normalisation du déphasage de plus en plus intense entre les services publics (d'éducation, de santé) et le rythme de croissance démographique. Ce qui caractérise donc ces deux départements c'est une population extrêmement jeune, de plus en plus diversifiée du point de vue culturel et linguistique, en attente de politiques publiques volontaristes en matière de lutte contre la pauvreté et la précarité. Ainsi, la tentative d'associer à une seule cause, en l'occurrence l'immigration (régulière et irrégulière), la violence et l'insécurité ne tient-elle pas à l'analyse. Le défi pour ces territoires – ce que porte d'une certaine manière la mobilisation (dans sa forme, dans son élaboration, dans ses modes de revendication) le collectif des « 500 Frères »²¹ – est de ré-apprendre à faire société pour des populations diverses et penser (et panser) l'émergence de ce nouveau précarat. D'où, d'une certaine manière, la centralité des services publics.

La marge est alors transition. Elle s'évalue au regard des liens de dépendance qui l'unissent au centre mais aussi des gradients qui la distinguent de l'ailleurs, ultra-marginal. De ce point de vue, les marges ultramarines ne diffèrent guère des franges frontalières de l'est de la France, en particulier de

décennie plus tard par la création du bureau des migrations outre-mer et la mise en place dans ces nouveaux départements d'une politique familiale antinataliste.

19. En provenance essentiellement d'Haïti, du Brésil et du Suriname ainsi que du Guyana et de République dominicaine pour la Guyane et des Comores pour Mayotte.

20. Selon l'INSEE, les natifs d'Anjouan sont les plus nombreux (30 %). Quatre résidents sur dix, âgés de 18 à 79 ans, sont ainsi de nationalité étrangère.

21. Ces « frères », aux carrures imposantes, apparaissent vêtus de cagoules, tee-shirts et pantalons noirs, une allure qui pourrait faire songer à une milice alors même que le mouvement s'est constitué en réponse à l'insécurité et à la délinquance (la Guyane est le territoire le plus meurtrier de France, avec 42 homicides en 2016 pour 252 000 habitants). Le mouvement a d'ailleurs été créé après le meurtre d'un habitant d'un quartier populaire de Cayenne.

l'Alsace dont les habitants se revendiquent de la « France de l'extérieur » et dont une fraction non négligeable travaille outre-Rhin, en Allemagne ou en Suisse, attirés par de meilleurs salaires et des emplois en quantité.

Les outre-mer ont en moyenne un PIB par habitant inférieur de 50 % par rapport à celui de l'Union européenne et sont encore marqués par une forte dépendance économique vis-à-vis de l'Hexagone : 50 à 60 % des échanges extérieurs s'y font avec la métropole et les échanges sont singulièrement déséquilibrés. Cette dépendance est également visible à la faiblesse du secteur industriel²². La pauvreté et les inégalités sociales y sont plus importantes, alors même que le coût de la vie y est bien plus élevé que dans l'Hexagone. D'ailleurs, les manifestations contre « la vie chère » qui ont traversé les outre-mer (Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie notamment) ont contribué à rassembler sous une même bannière des territoires dont les populations reconnaissent le partage d'une expérience commune et revendiquent en conséquence des droits identiques entre eux et identiques à ceux dont bénéficient les Français résidant dans l'Hexagone. Néanmoins, malgré ces convergences apparentes, la vérité est qu'en matière de pauvreté, « l'INSEE considère que les DOM ne font pas partie de la France »²³ puisque le mode de calcul (60 % du revenu local médian) est différent de celui qu'il applique en métropole (60 % du revenu national médian). Aussi en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane, le seuil de pauvreté tombe respectivement à 615, 588 et 568 euros. Cette exceptionnalité méthodologique est au cœur de la question puisqu'elle exprime et solidifie à la fois la marginalité domienne. La proportion de la population caraïbe pauvre serait de 21 % selon l'INSEE, mais si on utilisait le mode de calcul national (métropolitain), le taux de pauvreté monterait alors à 33 % ! Cette pratique est d'autant plus étonnante que le coût de la vie est plus élevé dans les DOM qu'en métropole (13 % en Guyane, 9,7 % en Martinique et 8,3 % en Guadeloupe, toujours selon l'INSEE) et que les fonctionnaires y bénéficient d'une sur-rémunération (40 % dans les Antilles). Cela renforce donc le diagnostic d'exceptionnalité et de marginalité, tout en la masquant. C'est d'ailleurs dans cette tension entre traitement spécial, dérogatoire, exceptionnel et identité masquée que réside le paradoxe marginal, pour les Outre-mer et ailleurs.

III - Vers une marginalité avancée ?

Plusieurs contradictions et malaises traversent les sociétés ultramarines : que l'on songe aux antagonismes et aux ressentiments d'une histoire post-esclavagiste qui perdurent, à l'obstination d'ethno-classes qui souhaiteraient

22. À l'exception notable de la Nouvelle-Calédonie du fait de l'industrie du nickel, et dans une moindre mesure de la Guyane avec l'aérospatiale.

23. <http://www.observationsociete.fr/revenus/pauvrete/pauvrete-insee-dom.html>

maintenir leur position dominante héritée de leur situation historique de rente (les Békés par exemple), aux frustrations grandissantes des jeunes, souvent diplômés, qui ne voient pas d'issue au chômage et à la précarité, aux monopoles de l'import-export et des services qui exploitent la population, souvent grâce à la passivité complice de l'État ou encore de façon plus générale à la répartition inégale de la richesse, des terres, de l'influence et du pouvoir. À titre d'exemple, rappelons seulement que La Réunion détient un record national avec le plus grand nombre de redevables de l'impôt sur la solidarité et la fortune (ISF) et en même temps de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ! Contradiction symptomatique d'une société hyper-inégalitaire, écartelée, fragmentée, dualisée à l'extrême. En Guadeloupe, les revendications du LKP²⁴ dénoncent régulièrement les positions dominantes des Syro-libanais, des Békés et des Métros, obligeant à penser les mécanismes par lesquels les dominations historiques se maintiennent ou se métamorphosent. Ainsi, au-delà de ces dissemblances concernant les causes de ces embrasements, le terme de marge pose la question des inégalités socio-spatiales et des rapports de domination. L'enjeu de ces marges est celui de l'exposition, pris dans la dialectique visibilité/invisibilité. Au Nord, la crainte de l'immigration, puis de l'invasion, est intimement liée à l'aventure coloniale dont elle inverse les facteurs : la peur de l'invasion s'est imposée comme l'image inversée du désir de conquête et de colonisation (Le Bras, 2014). Au Sud et plus singulièrement dans les DROM, la créolisation est considérée comme un signifiant flottant masquant les divisions ethniques internes dans le discours politique (Khan, 2007). L'existence de rapports asymétriques de couleur expliquant la reproduction des inégalités sociales est une caractéristique essentielle des DROM ; la créolisation et/ou la rhétorique de l'hybridation devenant la constante recherche d'équilibre entre deux forces opposées que sont la reproduction des inégalités et la dynamique des métissages (Bonniol, 2006 ; Chivallon, 2012). Dans ce processus, il serait intéressant de déterminer à quels moments la « culture » est un enjeu politique et quels intérêts de classe elle sert. À l'instar de Massé (2013), on peut proposer que la quête de reconnaissance soit le moteur fondamental de ce processus. Rappelons que dans la théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth (2000), ce sont les sentiments collectifs d'injustice et de mépris, ainsi que le non-respect d'attentes de reconnaissance qui alimentent les conflits sociaux.

24. Le collectif LKP ou « *Liyannaj Kont Pwofitasyon* » est composé d'une cinquantaine d'organisations, parmi lesquelles on compte l'ensemble des syndicats de l'île, des associations de professionnels tels que les pêcheurs et les agriculteurs, des associations de consommateurs, de protection de l'environnement, et des associations culturelles qui travaillent à la valorisation de la culture créole. Son origine remonte à 2008, lorsqu'il s'agissait de protester contre la forte envolée des prix des carburants sur l'île.

Dans les représentations créoles, les inégalités de la société esclavagiste du siècle dernier trouvent leurs prolongements dans le clivage entre autochtones – qu'ils soient agriculteurs, artisans, pêcheurs et précaires des mutations du système capitaliste – et les bénéficiaires des transferts de la départementalisation et du rattachement à l'Union européenne (des chasseurs de primes recherchant exonérations et abattements fiscaux), autrement dit majoritairement les fonctionnaires et les métropolitains. Ce clivage est d'autant plus fort, ou ressenti avec d'autant plus d'intensité que le système politique départemental outre-mer est en crise et ne parvient plus à maintenir sous perfusion des économies insulaires à coups d'importants transferts budgétaires au nom de l'égalité républicaine et de toujours plus d'exonérations d'impôts au nom de la spécificité domienne. Dans cette perspective, on peut envisager la contestation sociale dans les DROM, dont la Guadeloupe et la Guyane ont été le chef de file, comme une réaction face à la tentative de perpétuer des inégalités sociales et raciales générées par le dévoiement des principes égalitaristes républicains. Plus largement, cette réaction révèle les affres d'un processus de « décolonisation hétérodoxe » (Deville et Georges, 1996). Mentionnons que d'un point de vue strictement statutaire et diplomatique, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française figurent sur la liste des territoires définis comme colonisés selon l'Organisation des Nations unies et que quatorze résolutions des Nations unies ont réaffirmé la souveraineté de la République islamique fédérale des Comores sur Mayotte²⁵. Rappelons également que la constitution de 1958 n'affirme qu'implicitement l'unité du peuple français dans son article 72-3 par l'indication habile selon laquelle « la République reconnaît au sein du peuple français, les populations d'outre-mer dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité ». En mentionnant et distinguant les « populations d'outre-mer » et le « peuple français », la constitution permet de subtiles distinctions.

Produit d'une histoire coloniale complexe, les outre-mer français actuels sont donc des territoires rattachés à la République française selon des modalités et des temporalités différenciées ; leurs statuts administratifs et politiques sont à l'image de cette complexité. Certains s'inscrivent dans un lien de dépendance plus étroit à la métropole, quand d'autres jouissent d'une certaine autonomie politique. C'est ainsi, par exemple, qu'à Wallis et Futuna coexistent deux ensembles d'institutions (juridiction, état civil, fiscalité...) juxtaposés au sein de la République : l'un appartient aux institutions républicaines françaises ; l'autre dérive des institutions précoloniales (agissant en conformité avec le *fenua*), sans toutefois les avoir exactement reconduites puisqu'il porte une forte empreinte de

25. Voir http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/49/18&Lang=F

l'action missionnaire (Chave-Dartoen, 2002). Si en métropole, il n'existe, *de jure*, aucune forme de multiculturalisme, alors même que, *de facto*, le caractère multiculturel de la population hexagonale est incontestable, dans l'outre-mer, certaines innovations dérogatoires permettent de penser différemment le vivre ensemble. Ceci contraste nettement avec le décalage métropolitain entre une multiculturalité forte et un multiculturalisme au degré zéro.

On retrouve ainsi l'idée de l'état d'exception permanent proposé par Giorgio Agamben à partir de sa réflexion sur les situations limites dans lesquelles le droit est supposé suspendre lui-même son effectivité (Agamben, 2003). Se construit ainsi une altérité diversifiée. Au final, ces espaces ultramarins sont des espaces excentriques. Ce sont des territoires de la créativité qui fonctionnent souvent de manière originale face au modèle social, culturel, politique ou économique dominant – un régime d'exception issu de la colonisation mais aussi de la volonté des uns et des autres de demeurer dans le même ensemble stato-national –, allant parfois jusqu'au dysfonctionnement (une économie sous perfusion). Cette excentricité est à lire à deux niveaux : une excentricité dans les comportements, les attitudes, le mode de vie ou de fonctionnement, mais aussi une excentricité au sens originel du terme : se situer hors du centre (qui reste une référence en contre-point), même si on est connecté à celui-ci.

IV - Une mise à distance socio-spatiale : a-t-on abandonné les outre-mer ?

Les bouts du monde ne le sont pas que par la seule force des distances. Ils sont aussi des produits sociaux-spatiaux. Des histoires géopolitiques complexes peuvent renforcer la marginalité de certains espaces, à tel point que des efforts d'investissements et d'intégration/désenclavement/normalisation peuvent avoir été faits en pure perte. Par exemple, vingt ans après le lancement d'un projet de 30 millions d'euros, le pont sur l'Oyapock à la frontière entre le Brésil et la France n'est encore emprunté par aucune voiture²⁶. La Guyane française se trouve dans une situation d'enclavement et la continuité routière avec le Brésil pourrait constituer un levier de développement. Cependant, les réalités du réseau dans lequel ce pont doit s'insérer et les flux qu'il doit supporter font obstacle à cet objectif de continuité. La départementalisation pour les DOM entrave le développement d'initiatives de coopération régionale. La marge de manœuvre des DOM est très limitée, puisqu'elle reste soumise aux priorités de la politique étrangère de la France (Chicot, 2005). Ce statut de DOM implique enfin pour

26. Nicolas Bourcier, *Le Monde*, Dimanche 4-Lundi 5 octobre 2015, p. 18-19.

la Guyane, seul territoire continental sud-américain qui ne soit pas souverain, l'impossibilité d'être associée aux organisations sous-régionales. Ce pont devait rapprocher, réduire les distances, mais pour un ensemble de raisons politico-administratives et d'intérêts locaux, il n'a toujours pas été ouvert. *A contrario*, véritable « éléphant blanc du développement », il est même devenu le symbole d'un durcissement de la frontière qui jusque-là n'existait quasiment pas et sa valeur diplomatique s'amenuise (le pont s'éloigne en effet des préoccupations de Brasilia). D'autant que son utilité est remise en cause parce qu'on n'y attend qu'un trafic très limité de 200 véhicules par jour. À cela se sont ajoutées les fortes réticences locales, alimentées par l'action des orpailleurs et leurs commanditaires, acteurs très puissants quoiqu'illégaux²⁷. Aujourd'hui, les négociations achoppent sur les assurances exigées pour les véhicules entrant en Guyane. Se pose en effet la question de l'harmonisation des législations des deux pays mais aussi la question de la compatibilité du droit brésilien avec le droit communautaire. Si bien qu'on arrive à la situation effarante que la France et le Brésil appliquent la réciprocité en matière de visas sauf... pour la Guyane : les Brésiliens peuvent voyager sans visa partout en France, sauf en Guyane. De cet exemple, on peut tirer quelques leçons intéressantes sur la construction de la France des marges : éloignement, faible densité, zone de non droit ou d'exception légale, faible productivité, faible intérêt politique et diplomatique cumulent leurs effets pour faire de certains espaces des angles morts du développement et des exceptions constitutionnelles. Cela paradoxalement alors que deux présidents de la République française se sont déplacés physiquement jusqu'à Saint Georges de l'Oyapock pour y réaffirmer l'intérêt de Paris pour ce désenclavement brésiliano-guyanais, en ayant bien sûr à cœur d'y renforcer le sentiment d'allégeance local à la France ! Au même titre que la friche, l'éléphant blanc marque le renforcement de la marginalisation des marges. L'occultation de la marginalité n'est-elle pas une des caractéristiques même des vraies marges ?

Conclusion : s'extraire de la marge pour penser les virtualités. Telle est l'ambition de cet atlas

En définitive, la prise en compte de l'outre-mer pour l'étude de la France des marges présente l'intérêt d'exagérer un certain nombre de questions problématiques. Notamment elle oblige à interroger la constitution même du

27. Dans les années 2000, 2 à 3 tonnes d'or ont été produites chaque année en Guyane et exportées illégalement vers l'Amapá. La situation s'est tendue au début des années 2010, avec des opérations musclées de gendarmerie et de police françaises puis une embuscade des orpailleurs qui a fait deux victimes chez les gendarmes. Cependant, la découverte de nouveaux gisements plus rentables, plus à l'ouest, au Suriname et à sa frontière diminuent l'attractivité des gisements est-guyanais dont la production a baissé des deux tiers depuis 2011.

territoire, dans l'acception légale et politique du terme parce que la question de la France des marges interroge l'adhésion au modèle stato-national, la force de l'adhérence territoriale et de l'allégeance culturelle à la métropole. C'est bien la question que pose la simple diversité des statuts administratifs des Outre-mer : DROM, Collectivité unique pour la Martinique et la Guyane, COM pour Wallis et Futuna, territoire en attente de référendum d'autodétermination (ou collectivité *sui generis*) pour la Nouvelle-Calédonie. Derrière ce patchwork divers de statuts, quelle construction stato-nationale se cache-t-elle ? Cette contribution oscille en permanence entre une lecture négative (des espaces où s'expriment de façon privilégiée une asymétrie de pouvoir et un rapport de domination) et une lecture positive (un multiculturalisme dérogatoire assumé) des Outre-mer. C'est pourtant omettre une sincérité cynique : les territoires d'outre-mer continuent de constituer finalement une aménité géopolitique pour la France.

Par rapport à d'autres espaces français, les Outre-mer adressent à la construction stato-nationale et à la solidarité nationale des questions similaires mais accentuées par la discontinuité, la distance, l'insularité, la spécificité de la trajectoire historique et la relative limpidité de la fabrique multiculturelle. Comme d'autres espaces moteurs des croissances et révolutions économiques nationales passées – bassins noirs, régions industrielles, ports manufacturiers, stations thermales, régions de petite polyculture – ces territoires de l'Outre-mer français ont souffert des épisodes de déclassement économique²⁸. L'absence d'industrialisation au XIX^e-XX^e siècle et de reconversion convaincante malgré l'alternative touristique fait planer la menace d'un appauvrissement généralisé. Elles poussent les autorités à négocier le maintien d'activités subventionnées, maintenant prétextes à empoignade commercialo-diplomatiques devant l'Union européenne ou l'Organisation mondiale du commerce. C'est pourquoi dans les Outre-mer comme en métropole, la friche constitue un espace de réserve, une marge de manœuvre ouverte aux reconversions, aux projets alternatifs propices aux rebonds territoriaux : « faire de la culture²⁹ le moyen et l'emblème d'un nouveau contrat social entre les Français des antipodes » recommandait un haut fonctionnaire Michel Colardelle dans un rapport au ministère de la Culture³⁰.

28. En effet, ils ont participé activement à l'économie coloniale des XVI^e-XX^e siècles, d'abord à travers le commerce triangulaire, puis le commerce de traite et enfin le commerce colonial. L'histoire économique des îles est une succession de crises et de reconversions. Pour les îles à sucre il s'agit successivement de la prospérité des XVI^e-XVIII^e siècles puis de l'abandon du sucre quand il perd sa rentabilité, au profit du rhum, du boom du rhum de 1917, de la crise de la canne dans les années 1960, de la crise bananière des années 1990. L'ouverture des marchés, la fin du protectionnisme, l'effondrement de l'avantage comparatif (du sucre et de la banane) ont accéléré leur déclassement économique et induit l'apparition de friches tropicalo-coloniales.

29. « La culture c'est ce que les hommes ont partout inventé pour rendre la vie vivable et la mort affrontable », Aimé Césaire.

30. Pour une action rénovée de l'État en faveur du développement culturel des Outre-mer français (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), Rapport au ministre de la Culture, 2010.

Enfin, en rassemblant cinq contributions, le cahier central des COM consacré à la question des agricultures marginales et en marges dans les Outre-mer suggère d'adopter de nouvelles lunettes sur le monde rural et l'Outre-mer pour envisager ses virtualités. Apparaissant aussi comme des territoires de relégation au même titre que certains quartiers urbains, la marginalité au sein de ce monde rural, y est plus diffuse, moins sensationnelle, invisible (Boulineau et Bonerandi-Richard, 2014). La précarité attire moins l'attention des médias et des politiques publiques parce que statistiquement, elle est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain. De même, dans le champ scientifique, les espaces ruraux semblent être les oubliés des études en sciences sociales sur la pauvreté hormis quelques exceptions (Maclouf, 1986 ; Mathieu, 1997 ; Pagès, 2005). L'ambition de ce cahier central est ainsi de proposer des échanges scientifiques sur les marges, les configurations marginales et les marginalités dans le champ de l'agriculture dans les Outre-mer français. Ceci pourra, en retour, offrir une double lecture sur la métropole.

Bibliographie

Agamben G., 2003 - *État d'exception*. Paris : Seuil, 160 p.

Bailly A.-S. et al., 1983 - « La marginalité : réflexions conceptuelles et perspectives en géographie, sociologie et économie ». *Géotopiques*, n° 1, p. 73-115.

Bonniol J.-L., 2006 - « Situations créoles, entre culture et identité ». In : C.A. Célius, *Situations créoles. Pratiques et représentations*. Québec : Nota bene, p. 49-59.

Boulineau E. et Bonerandi-Richard E., 2014 - *La pauvreté en Europe. Une approche géographique*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Braudel F., 1988 - *La Dynamique du capitalisme*. Paris : Flammarion, 112 p.

Chave-Dartoen S., 2002 - « Le paradoxe wallisien : une royauté dans la République ». *Ethnologie française*, vol. 32, n° 4, p. 637-645.

Chicot P.-Y., 2005 - *Les compétences internationales des collectivités territoriales françaises. L'action extérieure des départements-régions des Antilles et de la Guyane*. Paris : L'Harmattan, 362 p.

Chivallon C., 2012 - *L'esclavage, du souvenir à la mémoire. Contribution à une anthropologie de la Caraïbe*. Paris : Kartala/CIRESC, 624 p.

De Ruffray S., 2000 - « De la marginalité territoriale à la recomposition territoriale "marginale" ». *Revue géographique de l'Est*, vol. 40, n° 4, mis en ligne le 27 juillet 2013, consulté le 21 mai 2017, <http://rge.revues.org/4061>.

Deville R. et Georges N., 1996 - *Les départements d'outre-mer : L'autre décolonisation*. Paris : Gallimard, 128 p.

Fassin D., 2006 - « Questions sexuelles, questions raciales ». In : D. Fassin et E. Fassin, *De la question sociale à la question raciale ?*, Paris : La Découverte, p. 230-248.

George P., 1962 - « L'évolution de la population dans les départements français d'outre-mer et dans les pays africains d'expression française ». *Annales de Géographie*, vol. 71, n° 387, p. 534-536.

Guillebaud J.-C., 1976 - *Les confettis de l'Empire*. Paris : Seuil, 317 p.

Honneth A., 2000 - *La Lutte pour la reconnaissance*. Paris : Le Cerf, 240 p.

Jauze J.-M., 2012 - « Maurice, petit pays, grandes ambitions ». *Cybergeog : European Journal of Geography*, mis en ligne le 21 décembre 2012, consulté le 7 juillet 2017, <http://cybergeog.revues.org/25660>

Le Bras H., 2014 - *L'invention de l'immigré*. Paris : L'Aube, 138 p.

Lussault M., 2009 - *De la lutte des classes à la lutte des places*. Paris : Grasset, 224 p.

Maclouf P., 1986 - *La pauvreté dans le monde rural*. Paris : ARF Éditions/L'Harmattan, 329 p.

Massé R., 2013 - « Créolisation et quête de reconnaissance ». *L'Homme*, vol. 3, n° 207-208, p. 135-157.

Mathieu N., 1997 - « Les enjeux des approches géographiques de l'exclusion sociale ». *Économie rurale*, n° 242, p. 21-27.

Monza R., 2009 - « Géopolitique de la crise guadeloupéenne : crise sociale et/ou postcoloniale ? », *Hérodote*, vol. 4, n° 135, p. 170-197.

Pagès A., 2005 - *La pauvreté en milieu rural*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 184 p.

Prost B., 2004 - « Marge et dynamique territoriale ». *Géocarrefour*, vol. 79, n° 2, mis en ligne le 25 octobre 2007, consulté le 22 mai 2017, <http://geocarrefour.revues.org/695>

Reynaud A., 1981 - *Société, espace et justice : inégalités régionales et justice socio-spatiale*. Paris : Presses universitaires de France, 263 p.

Taglioni F., 2007 - « La périphéricité : du concept au lobby politique ». *L'Espace politique*, n° 2, mis en ligne le 11 mai 2009, consulté le 3 juin 2017, <http://espacepolitique.revues.org/594>

—, 2009 - « Mayotte s'ancre dans la République française ». *EchoGéo*, « Sur le Vif », mis en ligne le 1^{er} juillet 2009, consulté le 3 juin 2017, <http://echogeo.revues.org/11277>

Temporal F., 2015 - « Les régions ultrapériphériques ». *L'Europe en formation*, vol. 3, n° 377, p. 61-78.

Wallerstein I., 1995 - *Le Système du monde, du xv^e siècle à nos jours. 1. Capitalisme et économie-monde 1450-1640*. Paris : Flammarion, 331 p.